



FEPEM 35

Adhésion 2017

Nom de l'école de musique ou de la structure de pratique artistique d'ensemble : (société musicale, chorale, orchestre symphonique...)

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Nom et prénom du président ou du directeur :

Adresse (si différente) :

.....

Contact : Nom : Prénom :

Fonction :

Signature du représentant de la structure adhérente

Merci de nous retourner ce document accompagné de votre règlement
à l'ordre de la **FEPEM 35**

Chèque n° : Date :

Ou

Mandat administratif n° : Date :

(Si vous réglez par mandat, renvoyez ce bulletin ; notre RIB vous sera envoyé par retour de courrier, avec la facture)

Choix de l'adhésion

1) FEPEM = 50 € Nombre d'élèves, musiciens ou choristes :

2) FEPEM + FFEM = 45 € + 0,50 € X* nbre d'élèves ou musiciens = €

Les tarifs de la FFEM sont les mêmes que pour 2015 et 2016 (pas d'augmentation)

*jusqu'à 800 élèves ou musiciens: 0,50 /élève

à partir de 801 élèves ou musiciens : 0,10/élève

Cotisation plafonnée à 500 €

Depuis l'assemblée générale extraordinaire de la FFEM du 18 novembre 2014, les structures de pratiques amateurs peuvent adhérer à la FFEM (article 6 des statuts) sous le nom de structure de pratique artistique d'ensemble. A ce titre elles peuvent bénéficier des avantages et réductions SEAM et SACEM.

N'hésitez pas à faire apparaître le logo de la FEPEM 35 sur vos supports de communication afin de valoriser notre action.

A retourner avant le 15 Janvier 2017 à :

FEPEM 35

24 Rue du Commandant Charcot 35580 Guichen Tel: 02 99 57 36 97

benoit.jean@vallonsdehautebretagne.fr

yvesmontagne2@yahoo.fr